

Analyse : Le Plan National Énergie Climat ne répond pas à l'enjeu de la crise climatique

Mars 2020

En 2018, l'Union européenne a adopté un règlement¹, qui imposait à tous les États membres de remettre à la Commission européenne un **Plan national énergie - climat intégré (ci-après PNEC) pour la période 2021-2030**. Les États devaient d'abord remettre leur projet de plan, avant le 31 décembre 2018, et dans un second temps, pour avant le 31 décembre 2019, un plan définitif. La première copie du Plan National Énergie Climat belge, remise en décembre 2018, appelait à de nombreuses améliorations. La Commission a confirmé ce constat dans son analyse intermédiaire². En septembre dernier, la Coalition Climat a donc lancé un décompte de 100 jours pour demander à la Belgique de remettre un plan climat réellement ambitieux, avec des mesures concrètes, transversales et budgétisées dans le temps³. Par ailleurs, dans le cadre de la consultation publique organisée, la Coalition Climat avait également émis une série de recommandations⁴. Si certaines remarques ont été entendues, le bilan général de ce plan est décevant. De plus, au niveau de la forme, avec plus de 600 pages, le plan actuel est peu lisible pour le citoyen et manque donc de transparence.

La Coalition Climat vous propose une brève analyse, non exhaustive, de cette nouvelle version du Plan National Énergie Climat.

La Belgique a rendu sa copie finale, ça dit quoi ?

- **Ambition insuffisante** pour 2030, déjà dépassée dans les faits
- **Pas de vision à long terme commune**
- **L'équité de l'effort de réduction des émissions de GES** entre les grandes entreprises, d'une part (secteurs ETS), et les citoyens et les PME d'autre part, **ne semble pas garantie**.
- **Un manque de mesures concrètes** pour atteindre l'ambition affichée et initier une transition juste
- **Un focus inacceptable sur les agrocarburants**, une fausse solution qui nuit au climat, à la biodiversité aux droits humains
- **Timide mention de la transition juste** : mention du dialogue pour la transition juste mais pas de date, de budget, ni de modalités précises; et un manque de prise en compte des impacts dans le sud ;
- **Pas de version intégrée du plan**, toujours une compilation de plans régionaux et fédéral
- **Déficit démocratique** : plan conçu loin du contrôle du Parlement et la consultation publique ne constituait pas une réelle demande d'avis des citoyens

¹ Le Règlement (UE) 2018/1999 sur « la gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'Action climatique »

² https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/be_rec_fr.pdf

³ <http://www.klimaatcoalitie.be/fr/100-jours-pour-r%C3%A9agir-%C3%A0-l'urgence-climatique>

⁴ <http://www.klimaatcoalitie.be/fr/nouvelles/la-coalition-climat-r%C3%A9pond-%C3%A0-la-consultation-publique-sur-le-plan-national-energie-climat>

Evaluation des principaux objectifs chiffrés du PNEC 2030, tel que transmis par la Belgique à la Commission UE le 31/12/19 :

Type d'objectif	Valeur visée en 2030	Evaluation Commission UE (datant du 18/8/19 et sur base du PNEC ⁵)	Evaluation Coalition Climat
Réduction de GES	-35% (secteurs non-ETS par rapport à 2005)	<p>Cet ancien objectif devra être revu à la hausse rapidement, car l'UE va adopter un objectif de réduction des GES plus ambitieux en 2020.</p> <p>La Commission note une augmentation de 24% des émissions prévue pour les secteurs ETS dans le PNEC belge.</p>	<p>Cet objectif doit être significativement renforcé pour être mis en ligne avec l'Accord de Paris.</p> <p>Le PNEC doit être complété par une politique de transition industrielle pour réduire les émissions dans l'industrie ETS.</p>
Part d'énergie renouvelable	17,5% de la consommation finale brute d'énergie	<p>La Commission recommande un minimum de 25% pour la Belgique en 2030.</p> <p>Elle souligne par ailleurs que la Belgique devrait viser un objectif intermédiaire accru pour l'énergie renouvelable déjà en 2025.</p>	<p>Cet objectif doit être fortement renforcé pour mettre la Belgique sur une trajectoire visant 100% d'énergie renouvelable d'ici 2050.</p> <p>L'arrêt de réacteurs nucléaires dans les prochaines années incite à un investissement plus important dans les énergies renouvelables d'ici 2030.</p>

⁵ https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/be_rec_nl.pdf

<p>Efficacité énergétique</p>	<p>-15% d'énergie primaire ou -12% d'énergie finale par rapport à un scénario d'augmentation BAU</p>	<p>La Commission note que ceci correspond en réalité à une augmentation de la consommation énergétique.</p> <p>Elle recommande prioritairement à la Belgique de réduire sa consommation énergétique, au lieu de l'augmenter.</p>	<p>La réduction absolue de la consommation d'énergie doit être une priorité, avec une politique ciblant chaque grand secteur : mobilité des personnes, transport de marchandises, bâtiment, secteur tertiaire, industrie, agriculture, etc.</p>
<p>Taux d'incorporation agrocarburants</p>	<p>10,45% en énergie réelle, dont 7% de première génération. Avec double comptage, nous arrivons à 13.9% (Ce chiffre ne tient pas compte de l'électricité dans le rail ni les voitures électriques)</p>	<p>La Commission recommande de « diversifier » l'approche dans le transport</p>	<p>La Coalition recommande un phasing-out des agrocarburants de première génération (issus de matières premières alimentaires) par suppression de l'obligation d'incorporation, et une approche prudente avec les agrocarburants dits « avancés »</p>

Développements :

Au niveau de l'ambition :

Premier constat préliminaire : les émissions belges sont loin d'entamer la décroissance nécessaire pour honorer les engagements de la Belgique en matière climatique. En effet, selon les derniers chiffres remis à la Commission européenne, les émissions de gaz à effet de serre ne chutent plus depuis 2014 et ont même connu une légère augmentation en 2018 (0,3%)⁶. Pour rappel, la Belgique doit réduire ses émissions de **35 % en 2030** dans les secteurs non industriels (transport, bâtiment, agriculture, déchets, etc.). Sur papier, il est annoncé que cet objectif sera atteint, avec une nuance pour la Flandre qui admet ne pas atteindre l'objectif fixé avec les mesures actuelles mais propose une série de pistes pour y

⁶ <https://www.climat.be/fr-be/changements-climatiques/en-belgique/emissions-belges/evolution-des-emissions>

arriver, notamment via les mécanismes de flexibilité. Par ailleurs, si nous voulons arriver à la **neutralité carbone en 2050**, notre pays devrait réduire ses émissions de 3,7 à 5,1 millions de tonnes par an à partir de 2030. Or, si réalisées, les mesures contenues dans la version finale du PNEC ne permettent une baisse de que de 0,9 million de tonnes par an.⁷ Un plan concret et réellement ambitieux pour réduire drastiquement nos émissions de gaz à effet de serre est donc plus que nécessaire. En outre, la Commission avait demandé à la Belgique, en juin dernier, de fournir des « **informations plus concrètes sur les politiques et les mesures nécessaires pour réduire d'ici 2030 les émissions dans les secteurs non-ETS** » (les secteurs non couverts par le système d'échange de quotas d'émission, en l'occurrence le transport et les bâtiments principalement). On constate que le niveau de détails et de concrétisation des mesures sont inégaux entre les entités.

Pas de mécanisme d'évaluation ou de révision, pourtant indispensables

Comme prévu par l'Accord de Paris, les engagements nationaux des Parties (les contributions nationales déterminées ou CDN) sont soumis à un mécanisme de révision de l'ambition qui permet de les actualiser tous les cinq ans. L'Union européenne s'est engagée sur cette voie en présentant son « Green Deal ». Ce plan devrait, d'ici l'été 2020, ancrer un nouvel objectif de réduction de gaz à effet de serre à l'horizon 2030 « de 50 à 55% » (par rapport à 1990). Pour rappel, viser une réduction de 55% de gaz à effet pour 2030 est nécessaire pour respecter l'objectif de température le moins ambitieux de 2°C de l'Accord de Paris, c'est donc un strict minimum auquel l'Europe doit s'engager. On sait donc d'ores et déjà que les entités belges vont devoir faire preuve d'une certaine souplesse et revoir leurs plans à la hausse pour répondre à la future nouvelle exigence européenne. La mise en oeuvre d'un **mécanisme d'évaluation et de révision régulier du PNEC et de ses composantes** est indispensable pour suivre la mise en place des mesures prévues et l'effet de celles-ci, en lien avec les objectifs poursuivis. Ce mécanisme devra permettre de corriger et renforcer les mesures si nécessaire et être conçu en concordance avec le mécanisme de révision de l'ambition de l'Accord de Paris.

Pas assez de mesures concrètes

Afin de limiter le réchauffement climatique à un maximum de 1,5°C, les émissions mondiales doivent être réduites de 7,6 % par an entre 2020 et 2030, ce qui n'est possible par un changement systémique. La version actuelle du PNEC n'initie pas ce changement. Le manque de vision intégrée et transversale va de pair avec l'absence de mesures concrètes et décisives, budgétisées et fixées dans le temps. Pensez par exemple à la suppression progressive des « voitures salaire » et des voitures à moteur à combustion interne, au développement d'infrastructures cyclables sûres et d'une offre de transports publics de qualité et à faibles émissions, à l'introduction d'une taxe carbone socialement juste, à la rénovation du parc immobilier, à l'introduction de normes de produits basée sur une meilleure performance climatique et une meilleure circularité, à une politique d'alimentation qui encourage une alimentation plus végétarienne, ou encore à la réduction du cheptel. Il n'est pas non plus question d'un test climatique qui permettrait de rendre l'ensemble des politiques belges conformes aux objectifs climatiques. Parmi les éléments positifs du PNEC, on peut citer l'engagement à éliminer progressivement les combustibles fossiles ainsi que les investissements flamands prévus dans les infrastructures cyclables. Par ailleurs, notons que le PNEC sécurise 35 milliards d'investissements

⁷ <https://plus.lesoir.be/274495/article/2020-01-21/climat-les-emissions-belges-de-co2-sont-toujours-sur-la-mauvaise-pente>

prévus pour le rail. Il faudra cependant aller plus loin et renforcer les investissements dans l'ensemble des transports publics pour développer un système de mobilité durable.

Une compilation de plans, à nouveau peu voire pas intégrée

On regrette à nouveau la présentation des différents points en silos, sans vision systémique ni intégrée de la politique climatique. Or, pour parvenir à une société décarbonée, durable et socialement juste, des changements transformationnels de notre économie et de nos modes de vies sont nécessaires. Ceux-ci ne se retrouvent pas dans le PNEC actuel. Le "plan national" actuel reste un assemblage des différents plans spécifiques aux entités, qui n'ont été réunis qu'en fin de processus. Cela entraîne non seulement un manque d'intégration des mesures politiques, mais conduit également à des discussions difficiles et presque paralysantes, notamment sur l'importance des agrocarburants dans le mix énergétique (voir ci-dessous). Bien que le document ait changé de forme, il reste toujours une compilation de mesures individuelles et conçues « en silo », s'inscrivant dans le prolongement ou des politiques existantes, qui ne contient pas de réflexion stratégique à moyen ou long terme sur la manière de transformer notre économie, nos emplois, notre mobilité, notre tissu urbain ou la manière d'utiliser notre territoire (pas de vision holistique ni de mesures de ruptures par rapport au modèle existant).

Energie renouvelable

La Commission invitait également la Belgique à « renforcer sensiblement le niveau d'ambition pour la **production d'énergie renouvelable** d'ici 2030 (à au moins 25 %) et en étayant les mesures proposées avec des informations détaillées et quantifiées ». Or, le taux d'énergies renouvelables dans le PNEC final n'est que de 17,4%. Il faut donc aller plus loin dans le développement des énergies renouvelables, en particulier éoliennes et photovoltaïques.

La prudence doit par contre être de mise concernant la biomasse. En particulier, malgré un large consensus sur le fait que les agrocarburants sont une "fausse solution" à la crise climatique, la Belgique a opté dans le cadre du PNEC pour une augmentation drastique de leur utilisation, passant de 5,5% en 2017 à 10,45% visés pour 2030 (valeur énergétique réelle). Cet objectif comprend 7% d'agrocarburants de première génération, et 3,45% d'agrocarburants dits "avancés". Avec le double comptage cela donne 13.9% au total.

Suite à leurs effets néfastes, l'Europe limite l'usage des agrocarburants de première génération (issus de matières premières alimentaires). Notre pays opte cependant pour le recours maximal autorisé à ces agrocarburants. C'est une solution de facilité qui ne fonctionne que sur le papier, mais qui est problématique pour le climat, la biodiversité et les droits humains. Cette préoccupation est partagée par le Conseil de Développement durable, qui rassemble ONG, syndicats et entreprises⁸ et le Conseil consultatif sur la cohérence des politiques en faveur du développement⁹. La Coalition Climat demande un phasing-out de ces agrocarburants, par suppression de l'obligation d'incorporation. En ce qui concerne les agrocarburants dits "avancés", la Coalition Climat recommande une approche prudente, en se limitant à l'obligation européenne minimale (1,75% en valeur énergétique réelle) dans la mesure où les impacts négatifs potentiels de ces nouvelles filières n'ont pas encore été précisément étudiés.

⁸ Avis du CFDD sur le projet de Plan National Énergie Climat 2030 (PNEC), 10 mai 2019, p.9 : https://www.frdo-cfdd.be/sites/default/files/content/download/files/2019a02f_0.pdf

⁹ Avis du conseil sur les politiques belge et européenne en matière d'agrocarburants, 15 mars 2019 : <http://www.ccpd-abco.be/advice/politiques-belge-europeenne-matiere-dagrocarburants>

Effacité énergétique

Le PNEC vise une consommation finale d'énergie de 35,2 Mtep, soit une économie de 4,7 Mtep ou 12 % sur la consommation finale par rapport aux Primes 2007 en 2030. Toutefois, pour faire notre part dans un contexte européen, la consommation finale d'énergie de la Belgique devrait tomber à un maximum de 28,19 Mtep ou 327,9 TWh. De plus, la Belgique rate de nombreuses opportunités : l'Institut Fraunhofer a calculé¹⁰ que si la Belgique mettait en œuvre toutes les mesures d'économie optimales en termes de coûts, la consommation finale d'énergie serait de 25,07 Mtep ou 291,6 TWh : beaucoup moins que ce que notre pays propose actuellement dans son plan. Non seulement les économies d'énergie dans l'industrie, mais aussi la rénovation des bâtiments peuvent être rendues plus ambitieuses. Enfin, une taxe kilométrique intelligente est également un bon moyen de réaliser des économies d'énergie dans le secteur des transports.

Des plans qui ne font pas contribuer les secteurs industriels de manière équitable

Le PNEC ne prévoit pas de cadre de transition industrielle long terme au niveau belge pour la réduction des émissions des secteurs industriels (ETS), et les mesures proposées consistent principalement à prolonger ou à mettre en place de nouvelles politiques de réduction des coûts énergétiques ou des engagements trop faibles (accords de branches et norme énergétique). L'idée promue par les secteurs industriels de laisser exclusivement le niveau européen gérer la réduction des émissions industrielles semble avoir été largement reprise par nos décideurs. Il en résulte que concernant les secteurs industriels, la politique climatique au niveau belge risque une nouvelle fois d'être détournée pour mener une politique visant principalement la protection de la compétitivité de l'industrie, et non les réductions d'émissions.

Continuer à subsidier la facture énergétique des industries polluantes, sans contreparties suffisantes au regard de la transition, au moment même où il sera demandé à la population et aux PME de réduire de manière importante leur consommation, risque fort d'alimenter un sentiment croissant d'injustice dans la répartition des efforts. Le développement d'une réelle politique de transition industrielle bas carbone et circulaire, au niveau belge et régional, assortis d'objectifs de réduction d'émissions, serait une piste porteuse pour placer notre économie sur un chemin de résilience. Nos gouvernements disposent de compétences clé pour orienter l'industrie dans cette direction ; ils devraient les utiliser.

Comme le montre une série de mouvements sociaux dans plusieurs pays, la mise en place de politiques faisant contribuer équitablement tous les acteurs et secteurs de la société à l'effort commun de réduction des émissions est une nécessité pour **protéger la cohésion sociale** pendant la transition.

Timide mention de la transition juste, au Nord comme au Sud

Lors de son évaluation intermédiaire, la Commission européenne avait demandé à la Belgique de « mieux intégrer les aspects d'une transition juste et équitable » dans son Plan. Contrairement à sa version intermédiaire, le PNEC final contient quelques références explicites à la transition juste, bien que cela ne soit pas assorti de mesures budgétisées et concrétisées dans le temps. Il est notamment question de l'organisation d'un « dialogue national sur la transition juste vers une société neutre pour le climat ». Par ailleurs, un chapitre est consacré à la question de la précarité énergétique¹¹. Ceci est

¹⁰

http://energycoalition.eu/sites/default/files/20181210_TheCoalitionForEnergySavings_From_EU_law_to_action_on_ground.pdf

¹¹ <https://www.plannationalenergieclimat.be/admin/storage/nekp/pnec-plan-definitif.pdf>, p.125 et suivantes

positif, même si dans l'ensemble, très peu d'éléments concrets sont présents pour lutter contre les effets sociaux néfastes que peuvent entraîner certaines mesures. Il est indispensable que les politiques climatiques aillent de pair avec le renforcement des politiques sociales et veillent à ne pas impacter les groupes de populations les plus vulnérables.

En outre, le plan se cantonne à une vision uniquement nationale. Au niveau international également, la transition doit être équitable et conforme au Programme 2030 des Nations Unies pour le développement durable. Or, les politiques inscrites dans le PNEC ne veillent pas à ce que la transition en Belgique ne se fasse pas au détriment de la mise en oeuvre des Objectifs de Développement Durable dans les pays en développement. Dans ce contexte, le manque d'intégration des droits humains et de l'égalité de genre - comme l'exigent l'Accord de Paris et les recommandations de la Commission européenne - est problématique, et ce tant au niveau national qu'international. Le recours à des taux toujours élevés d'utilisation des biocarburants tels qu'inscrit dans le plan actuel est un exemple parlant d'incohérence. Mentionnons toutefois l'attention portée par la Région wallonne à la question du genre dans une rubrique sur le recours aux ressources minérales¹². L'ensemble des politiques et mesures du PNEC, à tous les niveaux de pouvoir, doivent garantir de ne pas avoir un impact négatif sur les pays Sud.

Désinvestissement fossile : un point d'interrogation persistant

Enfin, la Commission appelait notre pays à « lister toutes les subventions à l'énergie, y compris celles pour les combustibles fossiles, et les mesures visant à les supprimer progressivement. Il est inscrit dans le Plan que « la Belgique mettra progressivement un terme aux investissements financiers dans et au soutien aux combustibles fossiles, et elle dressera un inventaire de tous les subsides pour combustibles fossiles afin de le communiquer à la Commission européenne d'ici fin 2020. » On peut également souligner la mention d'un plan d'action d'ici 2021 pour « faire disparaître petit à petit les subsides pour les combustibles fossiles, compte tenu notamment de la garantie de la sécurité d'approvisionnement du pays ». Ce plan devra contenir des étapes concrètes et des mesures de correction sociale afin d'accompagner la transition vers une société neutre pour le climat. Si ces mentions sont positives, elles manquent une fois encore d'un calendrier de mise en œuvre par les différents pouvoirs publics.

Agriculture

L'agriculture étant une compétence régionale, nous nous focalisons ci-dessous sur les plans wallon et flamand dans ce domaine. Dans le plan énergétique et climatique flamand, un certain nombre de propositions sont axées sur la coopération avec la nature et le secteur animal et doivent donc être encouragées. Cependant, il y a un écueil à ne pas trop se concentrer sur les solutions techniques. Des changements fondamentaux de notre système alimentaire, comme la conversion à un modèle agricole plus écologique, offrent une véritable solution mais sont aujourd'hui oubliés.

Du côté wallon, le PNEC est assez faible concernant les mesures pour une agriculture bas carbone. La nouvelle déclaration de politique régionale (DPR 2019) laisse cependant entrevoir des améliorations potentielles qu'il faudra concrétiser : pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et du climat, séquestration du carbone dans le sol, stimulation de la chaîne courte, préservation des prairies

¹² La Wallonie évoque l'impact des mesures sur les inégalités et reconnaît l'impact différencié sur les femmes en particulier dans le Sud ; et potentiellement celui de mesures telles que celles portant sur les biocarburants. Il est notamment question d'intégrer « la dimension de genre dans les politiques de mobilité, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dès l'analyse des projets et jusqu'à leur évaluation » (pp. 141-142 de la section B)

permanentes, agroécologie, éviter le gaspillage alimentaire. La réforme de la politique agricole sera également abordée. Grâce à des programmes écologiques ambitieux et à un soutien direct aux protéagineux, entre autres choses, il existe un engagement fort en faveur de la production alimentaire durable. Les intentions de la DPR restent cependant assez floues avec peu d'objectifs chiffrés et de prévisions budgétaires. La Coalition Climat recommande que ces éléments soient intégrés et quantifiés dans le Plan Air Climat Énergie (PACE 2030) lors de sa mise à jour dans l'année qui vient.

Pas de vision à long terme

Outre l'obligation de remettre un Plan National Énergie Climat à la Commission européenne, les États membres devaient également remettre, à la même date, une stratégie à long terme. Validée en Comité de concertation le 19 février 2020, la stratégie belge arrive non seulement trop tard mais ne respecte pas non les obligations européennes, qui exigent de soumettre un objectif chiffré à la Commission. Le document remis est une compilation des visions régionales, complétées par quelques mesures du Fédéral. Aucun objectif national commun n'a été annoncé. Il est pourtant essentiel que des mesures qui auront un impact pour 2050 et au-delà soient d'ores et déjà mises en place. Nous examinerons brièvement ces stratégies ci-dessous.

Flandre : Avec un objectif 2050 de seulement -85% d'émissions dans les secteurs non-ETS, la Flandre n'est pas en ligne avec l'objectif européen de neutralité carbone en 2050, ni avec un respect de l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5°C tel que contenu dans l'Accord de Paris. Par ailleurs, l'absence d'un cadre de long terme dans le secteur ETS est particulièrement problématique dans la mesure où ce secteur est caractérisé par des décisions d'investissement à long terme. D'importantes entreprises du secteur ETS en Flandre fonctionnent actuellement sur un modèle fossile incompatible avec la préservation d'un climat viable. L'absence d'un cadre de transition industrielle, compatible avec une économie zéro carbone pour les secteurs ETS en Flandre risque donc de mener à de mauvaises décisions stratégiques au niveau de l'industrie flamande et un risque accru de stranded assets. C'est ce qui se passe actuellement avec le projet INEOS à Anvers. Il est nécessaire d'établir un plan avec des mesures chiffrées (notamment au niveau des émissions des transports et des bâtiments) qui aligne nos émissions sur les objectifs climatiques de Paris et sur le Green Deal européen.

Wallonie : La stratégie de long terme wallonne est basée sur l'objectif de la DPR 2019, à savoir : *“La Région vise la neutralité carbone au plus tard en 2050 (dont 95% de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990), sur base d'une trajectoire progressive de réduction d'émissions de gaz à effet de serre avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030”*. Ceci concerne l'ensemble des émissions de GES dans tous les secteurs (ETS compris). La Stratégie wallonne contient également un objectif de réduction de 50% de la consommation énergétique en 2050 par rapport à 2005, ainsi qu'un objectif de 100% d'énergie renouvelable en 2050.

Ces objectifs devront être soutenus par des mesures à court et long terme. Pour y arriver, un large processus de consultation va être mis en place par le gouvernement pour mettre à jour le Plan Air Climat Énergie 2030 avec l'objectif d'une réduction renforcée des émissions (-55% en 2030 par rapport à 1990). Ce processus doit démarrer en 2020 pour se clôturer fin 2021. Il sera essentiel de

parvenir à soutenir l'ambition climatique wallonne par des mesures concrètes, cohérentes et socialement juste. La Wallonie sera ainsi prête à intégrer pleinement la dynamique du Green Deal européen.

Bruxelles : La stratégie à long terme de la Région de Bruxelles Capitale se base sur l'objectif inscrit dans la DPR 2019. La Région bruxelloise s'engage à tendre vers "la neutralisation de son empreinte carbone d'ici à fin 2050". Particularité; la Région veut réduire ses émissions de gaz à effet de serre tant au niveau des émissions directes que des émissions indirectes.

Fédéral : Le gouvernement fédéral n'a pas élaboré de stratégie à long terme, comme en témoigne la décision du Conseil des ministres du 31 janvier 2020¹³.

CONCLUSION : l'heure est à l'ambition

L'Union européenne a présenté, le 11 décembre dernier, son Green Deal européen ou Pacte vert européen. Ce document va être central pour l'avenir des politiques climatiques de l'Union européenne, et à fortiori pour celles de ses Etats membres. Cette nouvelle feuille de route donne un cap clair et doit donc être assortie de politiques et mesures fortes et ambitieuses. Attention toutefois à assurer que ce Pacte soit financé à suffisance pour ne pas rester de lettre morte et veiller à ce que l'ensemble des politiques européennes soient cohérentes avec les objectifs qui y sont inscrits. Il est donc indispensable que la Belgique s'inscrive dans cette dynamique de construction d'une vision pour une société décarbonée, avec rehaussement de l'ambition et mesures concrètes d'implémentation. Une amélioration substantielle de la gouvernance est nécessaire, impliquant un renforcement de la collaboration et de la coopération entre entités compétentes, une amélioration de la transparence et une prise en compte de l'enjeu climatique de manière transversale, dans l'ensemble des politiques. Ceci doit permettre à la Belgique de sortir de la paralysie et de rejoindre les pays européens les plus ambitieux.

La transition ne peut s'opérer sans un cap clair vers lequel s'orienter. La Belgique, respectant ainsi son obligation européenne, doit se doter au plus vite d'une stratégie de décarbonation à long terme. Il s'agit d'orienter de manière juste et cohérente l'ensemble des secteurs vers un modèle décarboné, pour réaliser la transition vers une société résiliente et durable.

¹³ <https://news.belgium.be/fr/strategie-long-terme-pour-la-reduction-des-emissions-de-gaz-effet-de-serre>